MAIRIE DE PARIS

L'Exécutif propose UN PROTOCOLE DE SORTIE DE GRÈVE AVANTAGEUX POUR LES AT

Les métiers de la DJS et de la DAC sont différents.

Les agents de la DJS bénéficient
- d'une prime de roulement
et
- d'une "petite prime" qui n'existent pas à la DAC.

Ils bénéficient également d'un **temps de travail hebdomadaire moins important** (33 heures contre 34 pour les agents des bibliothèques).

MAIS, à la DJS, les journées de travail du dimanche sont longues (10h).

Pour tenir compte de cette particularité, tout en veillant à l'équité entre les agents de la Ville qui travaillent le dimanche, **l'Exécutif propose :**

Une revalorisation de la "petite prime" (IAT) pour les AT de la DJS qui travaillent le dimanche de 260 € à 620 € par an (en moyenne par agent) soit :

+ 30 € par mois (+ 360 € par an)

LE TRAVAIL DU DIMANCHE À LA DJS

- En moyenne 12 dimanches par an
- Une prime du dimanche de 44,79 € par dimanche (commune avec la DVD et la DPE)
- Une prime de roulement de 45,21 € par mois qui englobe la contrainte du dimanche

TOTAL

90 € par mois
soit 1 080 € par an
+
une "petite prime" de 260 € par an (IAT)

LE TRAVAIL DU DIMANCHE À LA DAC

- 8 dimanches par an
- Une prime de 100 € par dimanche

Soit 800 € par an